COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURBESSEAUX

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/09/2026

- **DCM n°2026/6/1 : Résidence séniors : Choix devis étanchéité à l'air**
- **DCM n°2026/6/2 : Résidence séniors : Choix devis cuisines**
- **DCM n°2026/6/3 : ANNULE ET REMPLACE 2026/4/7 : Conditions d'attribution pour la location des logements communaux de la résidence sénior**
- **DCM n°2026/6/4 : Recensement de la population 2027 : Nomination coordinateur communal et agent recenseur**
- **DCM n°2026/6/5 : Société Publique Locale : Nomination d'un représentant pour l'AG**
- **DCM n°2026/6/6 : Décision modificative n°3 au budget général**
- ***Questions diverses***

AUBERTEIN Régis est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Un point à l'ordre du jour est ajouté :

- **DCM n°2026/6/06 : Décision modificative n°3 de crédits au budget général 2026**

DCM n° 2026/6/01
Objet : Résidence séniors – Choix devis étanchéité à l'air : 1.7. Actes divers et spéciaux

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de réaliser les tests d'étanchéité à l'air concernant la construction de la résidence seniors.

L'établissement des devis concernant les tests initiaux, c'est-à-dire intermédiaires et finaux ayant pris beaucoup de temps, en concertation avec l'architecte, il n'y aura que les tests finaux à réaliser (abandon des tests intermédiaires car les travaux sont trop avancés).

Des devis relatifs à ces tests ont donc été proposés par deux entreprises.

Ainsi il faut donc étudier chaque proposition et sélectionner celle qui sera le plus adaptée à notre situation.

M. le Maire donne lecture des devis reçus pour réaliser ces travaux :

Tests d'étanchéité finaux pour les quatre logements:

- INERGIA à FAUCOMPIERRE (88) pour un montant de 1 080,00 € HT soit 1 296,00 € TTC (devis version 1),
- SARL EXP'AIR 54 à TONNOY (54) pour un montant de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC (devis n°DE2526-003132),

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir l'entreprise suivante pour réaliser les tests d'étanchéité à l'air des logements séniors :

- **INERGIA** à FAUCOMPIERRE (88) pour un montant de 1 080,00 € HT soit 1 296,00 € TTC

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

DCM n° 2026/6/02
Objet : Résidence séniors – Choix devis cuisines : 1.7. Actes divers et spéciaux

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un choix sur les cuisines à commander pour finir les logements, car les délais entre la commande et la pause sont assez longs, pour janvier 2027.

Plusieurs devis ont été réalisés pour équiper les logements.

Ainsi il faut donc étudier chaque proposition et sélectionner celle qui sera le plus adapté à notre situation.

M. le Maire donne lecture des devis reçus pour les cuisines :

Devis conception et installation pour 4 cuisines avec pose:

- CUSINELLA à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de 14 775,00 € HT soit 17 730,00 € TTC (devis n°26AJ07426),
- MOBEL CUISINES à ESSEY LES NANCY (54) pour un montant de 17 500,00 € HT soit 21 000,00 € TTC (devis n°231492/1/1),
-

Devis conception et installation pour 1 cuisine avec pose:

- CUSINELLA à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de de 3 693,75 € HT soit 4 432,50 € TTC (devis n°26AJ07426),
- MOBEL CUISINES à ESSEY LES NANCY (54) pour un montant de 4 375,00 € HT soit 5 250,00 € TTC (devis n°231492/1/1),

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir l'entreprise suivante pour concevoir et installer les cuisines des logements séniors :

- **CUSINELLA** à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de 14 775,00 € HT soit 17 730,00 € TTC (devis n°26AJ07426),

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

DCM n° 2026/6/03
Objet : ANNULE ET REMPLACE DCM 2026/4/7 : Conditions d'attribution pour la location des logements communaux de la résidence sénior
Classification : 3.3 Locations

Suite à une erreur dans la rédaction de la délibération voté le 11/06/2026, il faut donc l'annuler et la remplacer cette dernière pour valider la modification.

Ainsi après s'être concerté, le conseil municipal décide de:

- **ANNULER** la délibération n°DCM 2026/04/7,
- **REMPLACER** par la délibération n°DCM 2026/6/3 ci-dessous :

Le Conseil municipal a approuvé, par la délibération n° 2026/4/6 du 11 juin 2026, le tarif des locations des logements Il est maintenant important de définir les critères d'attribution des mises en location et les obligations des locataires choisis dans un double souci de transparence et d'équité.

Conditions d'attribution :

- Montant du loyer restant à charge du locataire, déduction faite des aides au logement, doit représenter au ***maximum*** 30 % des revenus mensuels (ou garant si revenus insuffisants)
- Âge minimum 64 ans réévaluer en fonction de l'évolution de l'âge de la retraite
- Habitant(s) de Courbesseaux (nombre d'années)
- Parents ou grands d'habitants de Courbesseaux
- Seniors des villages environnants suivant la distance par rapport à Courbesseaux
- Personne autonome (ayant la capacité de vire en autonomie avec ou sans handicap
- Justifier besoins particuliers nécessitant un plain-pied
- Motivation de votre demande à intégrer le logement
- Préférence du numéro de maison de 1 à 4

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte les conditions décrites ci-dessus pour la location des logements communaux de la résidence séniors.

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

DCM n° 2026/6/04
Objet : Recensement de la population 2027 – Nomination coordinateur communal et agent recenseur
Classification : 4.2.1 Délibérations et conventions

Le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de nommer le coordinateur communal ainsi que l'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement pour l'année 2027;

Vu la délibération 2026/5/05 relatif à la création d'un poste de coordinateur communal et d'un poste d'agent recenseur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de NOMMER Mme VITALEC épouse WALRYCK Émilie (la secrétaire)** comme coordinatrice communale.

Après avoir voté à bulletins secrets, le conseil municipal, décide :

- **de NOMMER Mme GAHINET épouse FEBVRE Lorine** comme agent recenseur.

Votants :	10
Pour :	6
Contre :	4
Abstention :	0
	A la majorité absolue

DCM n° 2026/6/05
Objet : SPL Nomination d'un représentant pour l'AG : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire informe que suite à la dissolution de Société Publique Locale (SPL), une assemblée générale (AG) aura lieu pour finaliser la procédure.

Il faut donc nommer un représentant de la commune pour assister à cette réunion.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Mr **BOYER Fabrice** se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉSIGNE Mr BOYER Fabrice, Maire de la commune, pour siéger au sein de la SPL.

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

DCM n° 2026/6/06
Objet : Décision Modificative n°3 de crédits au budget général 2026
Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Dans le cadre du projet de travaux de la résidence intergénérationnelle rue de la Vigne, il convient de constater une imputation erronée vu que les travaux sont imputés sur plusieurs années budgétaires et toujours en cours.
Il convient donc que les factures soient imputé au 231 « immobilisations en cours » et non au chapitre 21immobilisation corporelles qui correspond à l'imputation définitive une fois le projet soldé.

Il est donc proposé de régulariser l'imputation des mandats depuis 2024 pour correspondre au plan comptable M57.
A noter une dépense globale de 12 790,80 € en 2024, et de 42 267,07 € pour 2025 qui feront donc l'objet au budget 2026 :

- d'un titre au 2132 pour annuler la dépense inscrite à la mauvaise imputation sur 2024 et 2025
- d'un mandat du même montant au 231 pour équilibrer la recette et créer l'écriture comptable correcte.

Pour 2026, exercice en cours, une annulation de chaque mandat au 2132 et un nouveau mandat émis au 231 donc une modification du budget voté au 2132 (opération 202001)
Après délibération, le Conseil Municipal accepte les conditions décrites ci-dessus il convient de prévoir la décision modificative n°3 au budget général 2026 suivant :

Investissement :
Recette :
2132 : immobilisation corporelle : + 55 100 €
Dépense :
2132 : immobilisation corporelle : - 900 000 €
231 : immobilisation en cours : +955 100 €

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

Questions diverses :

- *Emploi agent technique communal : Etant donné que Mr NEX Yannick qui son poste en décembre 2026, Mr le Maire expose la possibilité de passer par INES pour son remplacement.*
- *Résidence séniors : Une porte ouverte est prévue le 07 /11/2026 de 10h00 à 12h00.*

- *Saint Nicolas 2026 organisation: date fixée le 04/12/2026 à 18h00 pour le spectacle.*
- *Repas séniors 2026 : date fixée le 12/12/2026.*
- *Vœux du Maire : date fixée le 29/01 2027, il y aura en plus une exposition de photos*
- *Chemin des Grands Pâquis (STEP): réfection au niveau du rivage de la STEP*
- *Travaux rue de la Vigne : mi-novembre*
- *Travaux cimetière : reprise des concessions du lundi 16/11/2026 au vendredis 27/11/2026.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026.

Le Maire, BOYER Fabrice **Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis**

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)